

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2019

## ➤ Extinction de l'éclairage public de 23 heures à 5 heures

Elus	Présences	Elus	Présences
Roger FENET	X	Jean-Louis GENTET	X
Claude GUY	X	Christian LACROIX	Excusé
Claude BRENDEL	X	Laurent TISSOT	X
Jean-Marie DAVI	X	Sabine RUY	X
Sophie CHAPUIS	X	Pascal GROSBON	X
Jeannine MASNADA	Excusée – pouvoir R. FENET	Bruno BOUILLOUX	X
Bernard JANODY	X	Magali PERNELET	X

Sabine RUY a été désignée secrétaire de séance.

### 1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 décembre 2018

Suite à la demande d'un élu, il est proposé la modification suivante sur la partie 7 - Questions diverses :

« Des actes de propriétés sont manquants. Ces actes peuvent être demandés aux Hypothèques (tarif 15€/acte) ».

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 6 décembre 2018 ainsi modifié.**

### 2 - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B)

#### • **Conseil communautaire du 10 décembre 2018**

- Bureau : démission le 30/11/2018 de Bernard PERRET – 4<sup>e</sup> vice-président. Le conseil a procédé à l'élection d'un nouveau membre du bureau : Claude LAURENT.
- Définition de l'intérêt communautaire (art. L5216-5 du CGCT)

Bloc de compétences obligatoires /optionnelles	Champ des compétences
Développement économique (Obligatoire)	Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
Aménagement de l'espace communautaire (Obligatoire)	Création et réalisation de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire
Equilibre social de l'habitat (Obligatoire)	Politique du logement d'intérêt communautaire Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
Voirie / stationnement (Optionnelle) Maintien de l'existant	Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
Equipements culturels et sportifs (Optionnelle)	Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
Action sociale (Optionnelle)	Action sociale d'intérêt communautaire

- Régies intercommunales de l'eau et de l'assainissement
  - Transfert de la compétence eau et assainissement – logements de fonction : liste des emplois bénéficiaires d'une concession de logement pour nécessité absolue de service
  - Transfert de la compétence eau et assainissement : institution d'un régime des astreintes pour la direction du Grand Cycle de l'Eau (astreintes réseau d'eau, production eau potable, réseau assainissement, station d'épuration). Inscription au budget des crédits correspondants.

- Emplois
  - 2 recrutements sur Ceyzeriat
  - Requalification de certains emplois
- Finances
  - Attributions compensation définitives 2018
  - Ouverture d'un budget annexe « Eau potable »
- Développement économique....
  - Requalification de la base de loisirs et du camping de la Plaine Tonique de Montrevel
  - Accompagnement aux projets de méthanisation agricole : convention Chambre d'Agriculture
- Développement durable
  - Modification des statuts du Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses affluents : Notamment 4 missions complémentaires : Eaux de ruissellement et érosion des sols, mise en œuvre d'actions visant à améliorer la qualité de l'eau, protection des eaux superficielles et souterraines, animation et sensibilisation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
  - Désignation des représentants aux syndicats Bresse Suran Revermont, Basse Reyssouze, Veyle Reyssouze Vieux Jonc (et Ain Veyle Revermont) : Pour Tossiat ce sont les mêmes élus (titulaires : Bernard JANODY, Bruno BOUILLOUX - suppléants : Jean-Louis JEANTET, Sophie CHAPUIS).
  - Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI) pour l'ex CC Bresse Dombes Sud Revermont : à/c du 1<sup>er</sup> janvier 2019 tarif identique : part fixe 123,20€TTC, part variable poids collecté 0,440€TTC/kg, 1,029€TTC/levé.
  - Redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour l'ex CC Canton de St Trivier de Courtes : redevance forfaitaire 86€/personne, 43€/enfant + redevances selon types de redevables (EHPAD, ESAT..)

Question d'un élu : il n'y a plus les mêmes consignes sur les colonnes de tri qui remplacent celles détériorées. Il s'agit d'un problème d'affichage, l'extension des consignes de tri devrait se généraliser.

- Aménagement, voirie
  - Délégation au bureau de CA3B pour rendre les avis sur les documents d'urbanisme locaux
  - Rénovation d'Ainterexpo – avenant 3 : plan de financement CA3B : 360 000 €HT – SOGEPEA : 182 000 €HT
- Habitat, insertion...
  - Renouvellement convention avec Alec 01 (triennale) « Mon cap énergie »
- Décisions du bureau
  - Location vaisselle réutilisable : subvention aux associations (ex : coût location 750 gobelets 177 € subvention 118 €).
  - Signature convention avec Léo Lagrange pour la gestion du RAM LA Roulinotte à Certines au 01/01/2019.
  - Subvention au Football Club Bressan : 3 000 €.

Transport à la demande : l'information n'est pas très claire.  
Le site internet de CA3B devrait être en service début février.

**Vœux de l'intercommunalité avec l'ensemble des élus à Ainterexpo : 21 janvier 2019 à 18h – ateliers à 15 h.**

### **3 - Commissions communales**

- **Commission communication**
  - Magazine distribué
  - Facebook : 521 abonnés

• **Commission Voirie**

- Création de deux écluses route de la Vavrette

La consultation a été déposée sur le profil acheteur du conseil départemental. La date limite de remise des offres a été fixée au 10 janvier 2019 12 heures.

2 réponses : SOCAFL et EUROVIA ALPES. Ces dernières seront analysées par l'Agence 01 sous une quinzaine.

- Etude de faisabilité pour des travaux d'aménagement de la RD52 :

Le conseil municipal doit délibérer afin d'autoriser le maire à signer la convention avec l'Agence 01 pour une prestation de maîtrise d'œuvre concernant une étude de faisabilité des travaux.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature d'une convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain.**

• **Commission animation**

- Cérémonie des vœux du 06/01/2019

Environ 200 personnes présentes – le déroulé de la cérémonie s'est avéré vivant et bien rythmé, l'intervention du CME a été appréciée.

• **Commission développement durable**

- Extinction de l'éclairage public : ce projet demande encore quelques ajustements sur certains sites : En Bériat, parking salle des fêtes, local pompier et voir également pour le cheminement piétons derrière la bibliothèque. Le Rond-point de la Vavrette restera éclairé. Les horaires d'extinction qui se pratiquent sont de 23 h à 5 h, le maire propose de voter.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité les horaires d'extinction de l'éclairage public de 23 heures à 5 heures.**

Le maire devra prendre un arrêté. Il faudra également communiquer auprès de la population de la date de mise en œuvre.

Le Maire appelle les élus des commissions à se réunir en vue de la préparation du budget 2019.

**4 – Finances :**

- **Décision modificative n°5 :**

Lorsque les travaux commencent, la commune transfère les frais d'études (2031) et les frais d'insertions (2033) à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation définitif (compte 21) si les travaux sont effectués et terminés au cours du même exercice.

Il convient donc d'effectuer les opérations d'ordre suivantes :

INVESTISSEMENT		
<b>DEPENSES</b>		
21318/041	Autres bâtiments publics	+1 746,16
2135/041	Installation généré.agenc. Aménag.cons.	+9 342,78
<b>TOTAL</b>		<b>+11 088,94</b>
<b>RECETTES</b>		
2031/041	Frais d'études	+8 582,97
2033/041	Frais d'insertion	+2 505,97
<b>TOTAL</b>		<b>+11 088,94</b>

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative comme ci-dessus proposée.**

- **Présentation du réalisé Budget communal 2018 (sous couvert de modifications ultérieures)**

FONCTIONNEMENT	BUDGET	REALISE
DEPENSES	1 008 849,18	772 409,72
RECETTES	1 008 849,18	988 176,29
<b>RESULTAT</b>		<b>215 766,57</b>
INVESTISSEMENT	BUDGET	REALISE
DEPENSES	465 121,89	205 612,23
RECETTES	465 121,89	301 313,94
<b>RESULTAT</b>		<b>95 701,71</b>

Jean-Marie DAVI présente les données comptables du réalisé 2018 :

#### **Constat :**

Concernant le réalisé, sous toute réserve et dans l'attente de derniers chiffreages nous pouvons affirmer que les ratios de fonctionnement de la commune se sont améliorés sur cette exercice 2018, avec une bonne couverture de l'annuité de la dette par l'épargne de gestion

Véritable ratio de solvabilité d'une commune, le niveau d'épargne nette (épargne de gestion – les remboursements de l'annuité de la dette) est en bonne progression, supérieure même aux moyennes des communes appartenant à la même strate démographique.

#### **5 - Administration générale :**

##### **• Réserve incendie à la Jonquillère :**

Le montant estimatif des travaux représente 11 000 € (achat de la réserve, travaux, clôture...).

Le maire indique que la commune de Buellas peut nous céder une poche incendie dont elle n'a plus besoin suite à la mise en place d'une conduite d'eau. Voir les conditions de cession.

Une convention sera signée avec le propriétaire du terrain pour mise à disposition d'un Point d'Eau Incendie (P.E.I.).

Ces travaux seront réalisés selon les préconisations du SDIS de l'Ain.

Le conseil municipal est appelé à délibérer afin d'approuver les travaux d'installation d'un P.E.I. et autoriser le maire à signer la convention avec le propriétaire du terrain

- **Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les travaux d'installation d'un P.E.I. à la Jonquillère et autorise le maire à signer la convention avec le propriétaire du terrain.**

##### **• Groupement forestier St martin-du-Mont - Tossiat :**

Le conseil départemental a été sollicité par la commune de St Martin-du-Mont, afin qu'une pré-étude soit réalisée sur les coteaux situés à l'est de la RD 52, préalable à un aménagement forestier. Le morcellement parcellaire rend en effet les boisements difficiles à exploiter (propriétés non remembrées). Cette étude pourrait faire l'objet d'un subventionnement du conseil départemental.

##### **• Implantation de l'antenne Orange :**

Suite à une rencontre avec le bureau d'étude, il a été proposé une implantation sur le terrain situé entre le Cube et l'atelier municipal au lieu d'implanter l'antenne derrière le terrain de foot. Un accès direct sera aménagé, cette installation nécessitera une permission de voirie.

• **AMF : la résolution générale** du 101<sup>ème</sup> congrès des maires et présidents d'intercommunalités présentée le 22 novembre dernier a été adoptée à l'unanimité.

Cette résolution rassemble les préoccupations et les propositions des maires de France. Aussi, afin de donner plus de force à ce document en vue de la négociation que l'AMF engagera avec l'Etat, il est proposé de le mettre en débat en conseil municipal.

- **Le conseil municipal, avec 1 ABSTENTION et 12 voix POUR, décide de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement.**

#### **6 - Urbanisme :**

##### **• Dossiers déposés depuis le dernier conseil :**

##### **Permis de construire :**

- SCI H2CB POCHON – ZA la Vavrette : construction d'un bâtiment artisanal
- ODDOU Laurent – 80 rue Sainte Marie : réhabilitation maison existante

##### **Déclarations préalables**

- Néant

##### **Déclarations d'intention d'aliéner**

*Les déclarations d'intention d'aliéner sont des documents transmis par les notaires en cas de vente dans le périmètre des zones U du PLU. Elles permettent à la commune de se prononcer sur son droit de préemption urbain.*

Dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal, il est rendu compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis la dernière réunion :

- CHANEL – au village et Route de Saint Jean
- GUERRIER – 306 rue Louis François Jambon

## **7 - Questions diverses**

- Hameau de la Reyssouze : modification simplifiée du PLU en cours.
- Jumelage avec la Roumanie : dissolution du comité– Les communes restent cependant jumelées.
- Jumelage avec l'Allemagne : AG le 18/01/2019.
- Rencontre avec l'équipe médicale de la maison de santé : mise en place de 3 projets  
1 groupe de marche encadré par une infirmière tous les 15 jours  
1 atelier de nutrition  
1 projet jardinage  
L'équipe médicale fait part de la faiblesse du réseau informatique qui les gêne dans leur travail (la carte vitale ne passe pas).
- Incivilités : 2 conteneurs jaunes brûlés à la Balette, tentative de vol à la salle Marcel Dérudet.

**Date prochain conseil : 7 février 2019 à 20 heures**

La séance est levée à 22 heures